

Sté des Extincteurs <b>ANDRIEU (SEA)</b> 60110 Méru - France	<b>NOTICE D'INSTRUCTION ET DE SERVICE</b> Selon la DESP Fiche informative	Référence du document <b>ANDR-TIT-1866</b> Révision: 000
--	---	--

## 1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Extincteur mobile sur roues à pression auxiliaire.



## 2. CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT GAMME TITAN EN 1866-1 (45 L EAU+ADDITIF et 50 kg POUDRE ABC)

TYPE D'EXTINCTEUR / RAPPORT	TA45 / GL 18 0005	T50ABC / GL 18 0006
Famille	Titan	Titan
Éteint les foyers	<b>A III B</b>	<b>A II B et C</b>
Capacité ou charge	45 litres	50 kg
Agent extincteur	EAU + ADDITIF	POUDRE A.B.C
Agent propulseur	500 g CO <sub>2</sub>	1000 g CO <sub>2</sub>
Utilisable sur installation électrique	NON	OUI
Dimensions	1000 x 575 x 550 mm	1000 x 575 x 550 mm
Diamètre extérieur du corps	400 mm	400 mm
Températures limites d'utilisation (TS)	+5°C / +60°C	-20°C / +60°C
Pression maximale admissible (PS)	17 BAR	17 BAR
Pression d'épreuve (PT)	25 BAR	25 BAR
Matière du corps	Acier	Acier
Matière du couvercle	Alliage	Alliage
Matière des écrous de fixation du couvercle	Acier	Acier
Couple de serrage du couvercle	12 N.m ~ 35 N.m	12 N.m ~ 35 N.m
Code article	XR-ZTA45	XR-ZT50ABC

L'ensemble de l'extincteur est conçu selon la réglementation en vigueur. Se reporter à la fiche catalogue pour d'autres informations.

## 3. CONDITIONS D'UTILISATION

Extincteur mobile sur roues pour la protection des personnes et des biens uniquement.

Choix de l'appareil Selon le(s) type(s) de feu(x) à combattre. Selon les conditions climatiques. Selon l'utilisation.

## 4. MARQUAGES ET INSCRIPTIONS

L'extincteur comporte les inscriptions suivantes:

Le marquage obligatoire et réglementaire des parties sous pression. Le mode d'emploi et les précautions à prendre. La quantité des différents produits contenus. Les températures limites d'utilisation. L'année de fabrication suivie du numéro de l'appareil. Le numéro du lot de fabrication. Les indications concernant la maintenance. Les inscriptions sur l'appareil sont normalisées. Le nom du fabricant ou (et) du distributeur.

## 5. MANIPULATION ET MISE EN SERVICE (L'appareil doit être livré plein au client final)

Stockage Les extincteurs doivent être stockés dans un endroit propre et sec. La température de stockage doit correspondre aux limites des appareils. **Notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas contraire.**

Transport Les extincteurs doivent être transportés dans de bonnes conditions et protégés des chocs. Les températures limites sont indiquées sur chaque produit ou sur les fiches catalogue du produit.  
**Les extincteurs à base d'eau livrés pleins doivent voyager ou être stockés impérativement hors gel.**

## 6. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Avant installation Vérification des conditions d'utilisation. Vérification de l'appareil et de ses accessoires.

Installation L'extincteur doit être d'une part accessible et d'autre part visible ou signalé. Les appareils implantés à l'extérieur doivent être protégés des intempéries par des abris appropriés. L'installation des extincteurs doit être effectué par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.

Mise en service Vérification de conformité de l'installation. La mise en service doit être effectuée par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.

## 7. MAINTENANCE, VÉRIFICATION, ENTRETIEN, PRÉCAUTIONS

L'utilisation du Guide pour la maintenance des extincteurs est recommandée.

Points importants du guide Maintenance préventive, vérification périodique, entretien et révision, maintenance corrective.

Précautions Avant toute intervention ou démontage, s'assurer qu'il n'y a plus de pression dans l'appareil. Les appareils âgés doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est recommandé de proposer au propriétaire de ces appareils leur remplacement ou une vérification complémentaire par un organisme ou un expert, agréé par les deux parties.

## 8. PIÈCES DE RECHANGE, CHARGES, ACCESSOIRES

Pour l'entretien ou le rechargeement, utiliser des produits et pièces de rechange conformes au modèle certifié. Aucune modification des caractéristiques de l'appareil n'est autorisée.

## 9. GARANTIE

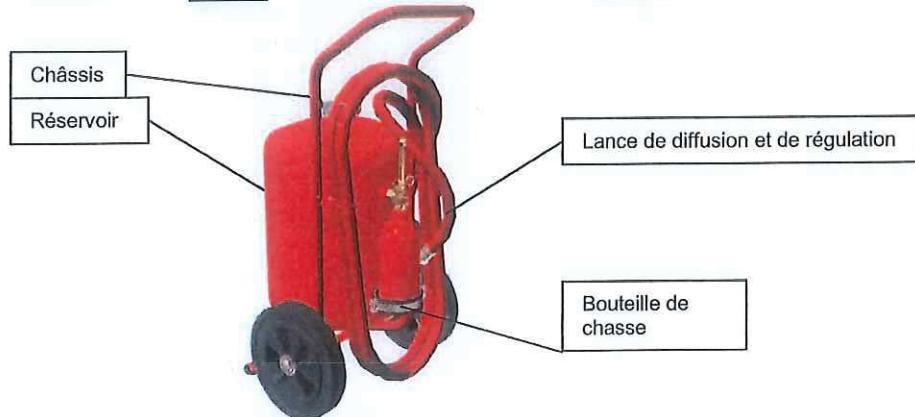
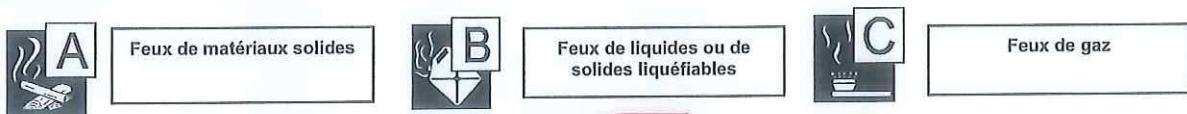
L'appareil est garanti un an pièces et main d'œuvre par le fabricant. Toute intervention sur l'appareil dans cette période supprime cette garantie. Le distributeur doit vérifier et contrôler chaque appareil avant sa mise en service.

## 10. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA NATURE DES FOYERS

### Appareil à eau avec additif classe (A.B)



### Appareil à poudre classe (A.B.C)



### Toxicité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres et les additifs ne contiennent pas de produits réputés toxiques. Il ne faut cependant pas avaler ou inhale ces produits. (Voir Fiche de données de Sécurité)

### Conductivité électrique de l'agent extincteur

Il est impératif de respecter les indications portées sur l'extincteur.

### Dommages possibles consécutif à l'utilisation d'un extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Il est recommandé de ne pas utiliser : Les poudres en cas de présence de mécanismes très sensibles et sur les équipements électroniques. L'eau avec additif en cas de présence d'équipements sensibles à l'humidité ou de risque électrique.

### Opacité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres sont déconseillées lorsque l'on peut craindre un effet de panique. Les poudres forment un nuage qui peut masquer le foyer et gêner l'évacuation.